

ORGANISATION DE L'ACTIVITE JOURNALIERE

Jusqu'à 7h :

La surveillance de nuit est assurée par un veilleur de nuit (22h 30 -7h) et les éducateurs d'internat pour les nuits restantes (environ 60 par an)

La veille de nuit consiste en une surveillance des locaux et des usagers du bâtiment principal et des studios. Des rondes sont faites régulièrement pour prévenir des intrusions dans le parc. Un cadre est de permanence chaque nuit.

C'est le veilleur de nuit qui réveille les usagers. il leur prépare aussi le petit déjeuner.

Les incidents et le déroulement de la nuit sont notés sur le cahier des faits à retenir OCEALIA.

De 7h à 9h :

Deux éducateurs arrivent à 6h 30 et 7h : passage des consignes.

Jusqu'à 8h 30 ils accompagnent le réveil des usagers de l'internat (ceux des studios sont censés être autonome dans leur réveil et gestion du lever) et gèrent le petit déjeuner.

Ils donnent les médicaments aux résidents qui ont une prescription et signent la feuille d'émargement.

Tous les usagers doivent être autonomes dans leur transport sur le lieu d'activité. Ils prennent soit un moyen de locomotion personnel soit un bus de ville pour se rendre à l'école, au travail, au relais.

Les éducateurs traitent au cas par cas les situations particulières : pannes, retard, absence de moyen de transport...

Les malades peuvent rester à l'internat. Si un jeune refuse d'aller au travail ou à l'école, c'est à lui de gérer la relation avec son patron ou son établissement scolaire. S'il ne le fait pas, l'éducateur s'en occupe.

Les jours fériés et les week-ends, il n'y a pas de lever ni d'heure de petit déjeuner. L'éducateur gère la matinée selon le rythme de réveil des usagers (sauf activité prévue).

9h -12h

Les jeunes sont sur leur lieu d'activité.

Une permanence éducative est assurée le mercredi matin.

Temps réservé au travail du référent (visites familles, administrations, employeurs, recherches...), à la rédaction des différents écrits professionnels (dossier, classeur, notes, rapports, consigne..) et de réunions particulières (démarche qualité, projets) ou de formation.

Les vacances, un éducateur est présent tous les matins

12h- 13h30

Déjeuner : les résidents arrivent à des heures différentes. Le repas est servi au plateau dans la salle à manger.

Un éducateur est de permanence.

13h 30 – 16h30

Reprise du programme de chacun

Réunions du personnel éducatif le mardi de 13h 30 à 15h et le jeudi de 14h à 15h 30.

Permanence éducative le mercredi après midi et le vendredi après midi (préparation du week-end et gestion des départs)

16h 30 : Arrivée d'un éducateur de soirée

17h : Arrivée de l'éducateur scolaire deux à trois fois par semaine pour une séquence de soutien et d'aide au devoir de deux à trois heures selon le travail.

Gestion des retours échelonnés, goûter.

Travail scolaire en petit groupe ou seul.

Temps de délasserement : plusieurs salles sont à disposition des usagers (salle TV, billard, Salle ordinateurs, musculation).

Ce temps peut aussi être mis à profit pour faire le ménage, apprendre la gestion du linge personnel avec la maitresse de maison.

18h : Arrivée d'un deuxième éducateur de soirée sur l'internat et de l'éducateur de permanence sur les studios (gestion des événements de la journée, organisation des jours suivants, RDV pour les familles, employeurs écoles, aide aux courses, à la confection des repas, traitement des problèmes particuliers....)

19h h – 20h : Repas pris en commun

Il est possible, pour les résidents, d'aider la cuisinière à préparer le repas du soir et faire la vaisselle ; il peut prévoir de confectionner un plat qu'il aimerait partager avec le groupe.

Les résidents des studios dînent chez eux. Une cuisinière leur organise une fois par semaine une activité cuisine : c'est l'occasion d'établir un menu, faire les courses, confectionner le repas et le déguster ensemble. Il n'est pas rare que des jeunes de l'internat se joignent au groupe.

20h : Temps personnel

TV, billard, ordinateurs, jeux de société, sorties accompagnées ou libres (dans les limites du cadre posé dans le règlement intérieur), échanges avec les éducateurs de permanence,

Une fois par mois : réunion d'expression avec l'ensemble des résidents.

Trois à quatre fois par an sont organisées des réunions d'information sur les conduites à risques.

22h : L'éducateur de permanence sur les studios part : avant, il donne la position des jeunes et laisse les consignes sur OCEALIA pour le veilleur de nuit et les éducateurs de matin.

22h 30 : arrivée du veilleur de nuit

Passage des consignes et vérification de l'effectif sur l'ensemble du site.

Avis de fugue si non retour aux horaires prévus

23h : Les éducateurs partent, quelquefois plus tard le temps de calmer le groupe si nécessaire et s'assurer que chacun est couché dans sa chambre.

23h – 7h : Le veilleur de nuit prend le relais. Il peut accéder à tous les lieux (sécurité). Il doit au moins effectuer cinq rondes. Il gère les retours des jeunes absents à 23h. Un cadre est de permanence.